



Le concours « **Trésor des Caraïbes** » (ci-après le « Concours ») est organisé par Voyages à Rabais®, situé au 699, boulevard Thibeau, suite 100 à Trois-Rivières (Québec) G8T 7A2. Le Concours se déroule à compter du 2 avril 2026, 9 h, heure de l'Est (ci-après la « Date d'ouverture du Concours ») et se termine le 30 avril 2026, 23 h 59, heure de l'Est (ci-après la « Date de clôture du Concours »). Ce Concours n'est pas commandité, endossé, administré, ni associé d'aucune façon à Instagram et Facebook.

1. Admissibilité

Résidents du Québec ayant atteint l'âge de majorité (ci-après les « participants »), à l'exclusion des employés, des commanditaires, de leurs sociétés mères ou affiliée, de leurs représentants, concessionnaires et agents, des fournisseurs des prix et des juges du Concours, ainsi que des personnes avec qui ils habitent.

2. Comment participer

2.1 Aucun achat requis

Pour participer au Concours, le participant doit remplir le formulaire de participation disponible sur la page Concours « **Trésor des Caraïbes** » sur le site Web de Voyages à Rabais®, entre le 2 avril, 9 h et le 30 avril 2026, 23 h 59.

Une participation par personne, par jour. Le tirage se fera au hasard parmi toutes les inscriptions reçues.

Une participation au Concours au moyen d'une lettre manuscrite envoyée par la poste, est possible à condition de faire parvenir à l'adresse 699, boulevard Thibeau, bureau 100, Trois-Rivières (Québec) G8T 7A2 un texte de 250 mots ou plus, expliquant les raisons pour lesquelles la personne souhaite gagner ce Concours. Dans le texte en questions, on doit retrouver le nom, prénom, adresse résidentielle, numéro de téléphone et âge du participant. Les lettres des Participants procédant par voie postale devront avoir été reçues avant la Date de clôture du Concours sans aucune exception. Une participation par personne, par adresse de résidence. Voyages à Rabais® n'est pas responsable des frais de poste, ni des retards qui peuvent être engendré par Poste Canada ou tout autre.

3. Prix

Un (1) prix (ci-après le « Prix ») sera attribué.

Un (1) forfait vacances tout compris de 7 (sept) nuits pour quatre (4) personnes au Barceló Bávaro Palace à Punta Cana en République dominicaine, d'une valeur totale approximative de 11 300 \$ offert par Vacances WestJet Québec.

Date de validité du prix : Le voyage devra être réservé et complété d'ici le 1er mai 2027 excluant les séjours compris entre les dates suivantes :

- du 22 décembre 2026 au 13 janvier 2027 et du 21 au 28 mars 2027. Sujet à disponibilité.

Le comprend prix :

- Transport aérien aller-retour, en classe économique, pour quatre (4) personnes (l'un d'entre eux doit être le gagnant), de Montréal vers Punta Cana, en République dominicaine à bord d'un vol exploité par WestJet Airlines;
- 7 (sept) nuitées dans une suite junior au Barceló Bávaro Palace en occupation quadruple;
- Formule repas tout compris au Barceló Bávaro Palace;
- Transferts terrestres entre l'aéroport et l'hôtel à destination;

- 1er bagage enregistré, 1 bagage de cabine et 1 article personnel par personne;
- Les taxes et frais relatifs au transport.

4. Conditions rattachées au Prix

4.1 Le prix ne comprend pas :

- Tout transport terrestre n'ayant pas été expressément indiqué ci-dessus (y compris, mais sans s'y limiter, le transport entre l'aéroport et le logement du gagnant ou celui de vos compagnons de voyage);
- Les frais d'amélioration aéroportuaire;
- Les taxes n'ayant pas été expressément indiqué ci-dessus (y compris, mais sans s'y limiter, les taxes de départ);
- Les assurances (y compris, mais sans s'y limiter, l'assurance voyage, médicale et annulation);
- Les vols de correspondance (incluant le vol de retour vers la ville de départ, si vous n'habitez pas près de Montréal);
- Les excursions, les visites touristiques et toute autre activité à destination;
- Les frais et les suppléments relatifs au voyage;
- Les frais pour excédent de bagages;
- Les coûts associés à l'obtention des documents de voyage (y compris, mais sans s'y limiter, les passeports et les visas);
- Les coûts associés à l'obtention des vaccins nécessaires s'il y a lieu;
- Les articles personnels;
- Les repas additionnels;
- Les surclassements de chambre;
- Les taxes et pourboires;
- Les films dans la chambre
- La sélection de sièges.

L'Organisateur recommande fortement au Participant sélectionné de souscrire une assurance voyage au moment de la réservation. Pour effectuer le voyage, les citoyens canadiens doivent être munis d'un passeport encore valide et qui se conforme aux exigences d'entrée et de sortie du pays choisi. Les gagnants ont la responsabilité d'obtenir leurs documents de voyage,

comme un passeport ou un visa s'il y a lieu, avant la date de départ. Ils ont aussi la responsabilité de vérifier qu'ils n'ont pas de casier judiciaire ou d'autres conditions particulières qui pourraient limiter leur entrée au pays choisi.

4.2 Le Prix doit être accepté tel qu'offert et n'est ni échangeable, ni remboursable, ni transférable ou monnayable. Il ne peut être jumelé à aucune autre promotion ni garantie. Les Commanditaires n'assument aucune responsabilité en cas d'annulation, de retard, de suspension ou de révision d'horaire des événements ou du voyage pour quelque raison hors de leur contrôle. Les moyens de transport et l'hébergement sont assujettis à la disponibilité, aux périodes de restriction, aux règlements gouvernementaux, aux restrictions d'hôtel, aux restrictions des transporteurs et aux règlements qui s'y rapportent. D'autres restrictions peuvent s'appliquer. La réservation effectuée par les gagnants sera soumise aux mêmes conditions du voyageur et de Voyages à Rabais®.

- Le gagnant doit accepter ce Prix tel quel sinon il sera annulé.
- Le prix doit être réclamé et le voyage doit être effectué d'ici le 1er mai 2027 (la « Période de voyage »).
- Le voyage est sous réserve de disponibilité et la demande doit être faite au moins quatre (4) semaines avant la date de départ demandée.
- Des dates d'embargo s'appliquent, y compris, mais sans s'y limiter : du 22 décembre 2026 au 13 janvier 2027 et du 21 au 28 mars 2027. Sous réserve de disponibilité.
- Si le gagnant ne peut pas voyager pendant la Période de voyage, il perdra le prix et celui-ci sera remis à une autre personne à la seule discrétion de Vacances WestJet Québec.
- Les préparatifs et les réservations de voyage en lien avec le vol doivent être faits en fonction des instructions données au gagnant du Prix. Une fois que les réservations sont effectuées, elles ne peuvent pas être modifiées.
- WestJet Airlines n'offre pas de vols à longueur d'année au départ de nombreux aéroports canadiens. Puisque WestJet Airlines pourrait avoir cessé de fournir un service depuis l'aéroport le plus près de la résidence du gagnant pour la saison et qu'il n'y a donc pas de vols qui y sont offerts durant les dates qu'il a soumise, il relève de la responsabilité du gagnant du prix de se rendre à l'aéroport canadien

le plus près d'où Vacances WestJet Québec offre des vols durant les dates que le gagnant du prix a données.

- Toutes les réservations sont assujetties aux modalités et conditions inscrites sur le site Web de Vacances WestJet Québec au <https://www.vacanceswestjetquebec.com/fr/modalities-et-conditions>.
- Veuillez noter que les bons et les crédits de voyage ultérieur ne s'appliquent pas aux réservations promotionnelles. Seuls les paiements par carte de crédit et carte-cadeau sont acceptés.
- Le gagnant doit voyager avec ses compagnons de voyage, sur le même itinéraire et de la même ville de départ approuvée par Vacances WestJet Québec. Le gagnant du prix et ses compagnons de voyage doivent détenir un passeport valide et d'autres documents de voyage nécessaires lors de la sélection. Ces documents doivent être valides avant le voyage et pour la durée du voyage. Si le gagnant n'obtient pas les documents nécessaires pour le voyage, il perdra le prix.
- Tout bon de voyage ou certificat qui est volé ou perdu ne sera pas remplacé.
- Tous les billets de compagnies aériennes sont assujettis aux variations de vols, aux arrêts de travail et aux modifications d'horaires et d'itinéraires.
- Vacances WestJet Québec se réserve le droit de structurer les itinéraires de vol et de choisir les hôtels à sa seule discrétion. Aucun remboursement et aucune compensation ne seront accordés si le vol est annulé ou en retard, sauf à la seule discrétion de Vacances WestJet Québec.
- Si le prix, ou toute portion de celui-ci, n'est pas utilisé, il ne peut être reporté et sera annulé.
- Les éléments du prix (y compris, mais sans s'y limiter, le vol et l'hébergement) ne peuvent pas être échangés contre des miles pour grands voyageurs ou pour tout autre programme de fidélité.
- Vous et votre compagnon de voyage devez respecter toutes les lois applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les lois locales à destination.

Vacances WestJet Québec se réserve le droit, à sa seule discrétion, de substituer ou de modifier le prix, ou toute portion de celui-ci, pour un autre prix d'une valeur égale ou plus importante, et ce, pour toute raison.

4.3 La valeur totale approximative au détail de l'ensemble du Prix est de 11 300 \$.

4.4 Aucune compensation financière ne sera offerte si le coût réel est inférieur à différend de la valeur au détail indiquée au présent règlement. Aucune compensation financière ne sera offerte si le crédit-voyage n'est pas utilisé en totalité ou à sa pleine valeur. Aucune prime voyage ni aucun point de grand voyageur ne pourra être utilisé ou accumulé. Le montant du crédit doit être utilisé en totalité en un seul voyage. La balance au dossier suivant la réservation et l'application du crédit-voyage doit être aux frais du gagnant.

4.5 Le Prix doit être accepté tel qu'il sera décerné. Il ne peut pas être transféré ni échangé en argent ou autrement. Si le prix annoncé n'était pas disponible, en tout ou en partie, pour quelque raison que ce soit, les commanditaires se réservent le droit de remplacer le prix ou la portion du prix par un autre prix de valeur équivalente, y compris, mais sans s'y limiter, et à l'unique et entière discrétion des commanditaires, un prix en argent.

4.7 Le gagnant va devoir contacter Voyages à Rabais® pour donner 3 choix de dates souhaitées par ordre de préférence. La réservation ne peut pas être effectuée par le gagnant sur le site Web de Voyages à Rabais®, ni sur le site de Vacances WestJet Québec.

5. Désignation du gagnant - Tirage

Le 1er mai 2026 à 14 h, heure de l'Est, un (1) tirage au sort sera fait parmi tous les participants ayant rempli le formulaire de participation disponible sur la page Concours « **Trésor des Caraïbes** », sur le site Web de Voyages à Rabais®, entre la Date d'ouverture du Concours et la date de clôture du Concours. Le tirage sera effectué par un représentant de Voyages à Rabais, au 699, boulevard Thibeau, bureau 100, Trois-Rivières (Québec) G8T 7A2.

6. Réclamation du Prix

6.1 Afin d'être déclaré gagnant, le Participant sélectionné doit :

6.1.1 Être joint par courriel ou par téléphone par l'Organisateur du Concours dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage et répondre à la question d'habileté mathématique qui lui sera posée. S'il est impossible de communiquer avec le gagnant dans les quatre (4) jours suivants la première tentative de contact, si les Participants refusent le prix ou omettent de retourner les formulaires de dégageant de responsabilités selon les modalités indiquées ci-dessous, le Prix deviendra nul.

6.1.2 Remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération (ci-après le « Formulaire de réclame ») qui lui sera transmis par l'Organisateur et le lui retourner dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception de celui-ci.

6.2 La désignation des gagnants se fera au plus tard le 1er juin 2026.

6.3 À défaut de ne pas respecter l'une ou l'autre des conditions mentionnées ci-dessus ou tout autres conditions prévues au présent règlement, le Participant sélectionné sera disqualifié et le Prix qui lui aura été attribué sera déclaré nul.

7. Conditions générales

7.1 Le règlement des Commanditaires est final et sans appel pour toutes les questions pertinentes à l'administration du Concours et à l'attribution du Prix.

7.2 Aucune correspondance ne surviendra avec les Participants, sauf avec le Participant gagnant.

7.3 L'agence Voyages à Rabais® recueille des données personnelles concernant les participants aux seules fins de l'administration du Concours. L'agence ne communiquera avec les Participants, à des fins d'information ou de marketing, que s'ils en donnent l'autorisation.

7.4 En participant au Concours, les Participants libèrent et tiennent indemnes les Commanditaires, leurs agences de publicité et de promotion, les juges du Concours, leurs sociétés apparentées ou affiliées ainsi que leurs distributeurs, fournisseurs, directeurs, mandataires, propriétaires, partenaires, employés, agents, représentants, successeurs et administrateurs respectifs (collectivement, les « Renonciataires ») de toute responsabilité liée au Concours ou, dans le cas du Participant déclaré gagnant, au Prix.

7.5 En participant au Concours, le Participant reconnaît avoir lu et compris le présent Règlement et accepte d'être lié par celui-ci et de s'y conformer. Le Participant atteste que le Règlement est compréhensible et raisonnablement disponible pour consultation.

7.6 Ce Concours sera tenu conformément au présent Règlement, lequel peut être modifié par les Commanditaires et est sujet à l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les Participants doivent respecter le présent Règlement et seront réputés avoir reçu et compris ce dernier en participant au Concours. Les modalités du Concours, telles qu'elles sont définies dans le présent Règlement, ne peuvent faire l'objet d'un amendement ou d'une contre-proposition, sauf comme il est stipulé dans le présent Règlement.

7.7 Les Commanditaires n'assument aucune responsabilité en cas de défaillance d'Internet, du site Web ou des médias sociaux durant la période promotionnelle ou à tout autre moment, en cas de problème ou défaillance technique touchant les systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique, des logiciels ou un système de transmission de courriel ainsi qu'en cas de la congestion d'Internet ou de tout site Web, ou encore en cas de toute combinaison de ces facteurs, y compris en ce qui a trait aux bris et aux dommages à l'ordinateur du Participant ou de toute autre personne associée de quelque façon au jeu ou au téléchargement lié à la promotion. Les Commanditaires se réservent le droit, à leur discrétion et selon l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, d'annuler ou de suspendre ce Concours, en tout ou en partie, si un virus, un problème informatique ou tout autre facteur indépendant de leur volonté mettait en péril la sécurité ou l'administration appropriée du Concours. Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de nuire au bon fonctionnement de cette promotion contrevient au Code criminel et aux lois civiles ; le cas échéant, le Commanditaire se réserve le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi, notamment au moyen de poursuites au criminel.

7.8 Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin d'être tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut

être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.